

Pratique avancée en kinésithérapie

Présentation ARS Île-de-France
Le 22 septembre 2021

Yvan TOURJANSKY, MKDE, président de l'URPS Kiné IDF
Anthony DEMONT, MKDE, doctorant en santé publique INSERM ECEVE 1123
Valérie DEWEZ, docteur en pharmacie, chargée de gestion de projets en santé

Pratique avancée en kinésithérapie

- Raisons d'être : qualité et efficacité du système de soins
- France : où en sommes-nous ?
- Pratique avancée en kinésithérapie à l'international : note de synthèse
- Propositions de l'URPS Kiné IDF : actions à mener
- Prévisionnel de réalisation
- Estimation du budget nécessaire à l'URPS Kiné IDF

Pratique avancée en France

Raisons d'être : qualité et efficacité du système de soins

- **Défi pour le système de santé français** : répondre aux besoins de la population par un accès précoce à des soins appropriés.
 - ✓ Cancers, pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, troubles musculo-squelettiques...

- **Formation et compétences spécifiques des kinésithérapeutes** : évaluation et prise en soins de différentes populations de patients présentant une pathologie ou un handicap pour lesquels la rééducation fait partie des traitements de première intention
 - ✓ Systèmes musculo-squelettique, cardio-pulmonaire ou neurologique.

- **Données scientifiques internationales sur le kinésithérapeute en pratique avancée : un professionnel de santé utilisé à son plein potentiel dans une équipe pluridisciplinaire**
 - ✓ réalisant des actes médicaux délégués, diagnostiques et thérapeutiques ;
 - ✓ améliorant l'accès aux soins et l'efficacité des traitements en soins de premiers recours (ex : urgences) et en soins spécialisés de second recours.

Pratique avancée en kinésithérapie en France

Où en sommes-nous ?

➤ Législation

- ✓ Article 119 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : ouvre la possibilité pour les **auxiliaires médicaux** d'exercer en **pratique avancée** au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.
- ✓ **Arrêté du 18 juillet 2018** : officialisation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée, grade de master
 - **Rôle clé de l'ARS IDF**, précurseur de l'expérimentation préalable.
- ✓ **Loi du 26 avril 2021** visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification : article 1 en faveur du déploiement de la pratique avancée vers d'autres professionnels

➤ URPS Kiné IDF :

- ✓ **15 janvier 2020** : demande une expérimentation similaire à celle des infirmiers pour la kinésithérapie en pratique avancée -> Réponse favorable de l'ARS IDF
- ✓ **10 septembre 2020** : première réunion de travail avec ARS IDF
- ✓ **Novembre 2020** : transmission d'une note de synthèse sur la pratique avancée en kinésithérapie (URPS Kiné IDF / Anthony Demont)
- ✓ **Objectifs** :
 - À partir des **besoins identifiés** grâce aux expérimentations, création d'un **master** pour **formation des kinésithérapeutes en pratique avancée**
 - **Valorisation** financière de la KPA

Pratique avancée en kinésithérapie

Note de synthèse



Anthony Demont

MKDE, Doctorant en Santé Publique
INSERM ECEVE 1123
(Université Paris Diderot)

La pratique avancée en kinésithérapie

Note de synthèse

Réalisé le 09/11/2020 par
Anthony Demont

MKDE, Doctorant en Santé Publique, INSERM ECEVE 1123 (Université Paris Diderot)

Pratique avancée en kinésithérapie

Note de synthèse

- **État des lieux**
- **Soins de premier recours**
 - ✓ Soins de ville
 - ✓ Services d'urgence
- **Soins spécialisés de second recours**
- **Application de la kinésithérapie en pratique avancée : quels modèles de soins ?**
 - <https://fr.calameo.com/read/006558831e6c24ec551c5>

Pratique avancée en kinésithérapie

Exemple du modèle québécois : historique

TRIAGE – URGENCE MÉDICALE

- Temps d'attente élevé des patients
- Accès aux soins de qualité difficile
- Modèle de soin coûteux



Patient



Urgentiste

Imagerie ?
Hospitalisation ?

Oui

Non



Visite de spécialiste



Médecin généraliste

Traitement conservateur :
• Médication ?
• Immobilisation ?
• Kinésithérapie ?



Pratique avancée en kinésithérapie

Exemple du modèle québécois actuel

TRIAGE – URGENGE MÉDICAL

Objectifs :

- Diminuer le temps d'attente du patient
- Améliorer l'accès aux soins de qualité
- Réduire le taux de ré-hospitalisation et de consultations non nécessaires



Patient



Personnel d'Accueil et d'Orientation

Musculosquelettique
 Vestibulaire bénin (VPPB)
 Chute de la personne âgée
 Neurologie bénigne



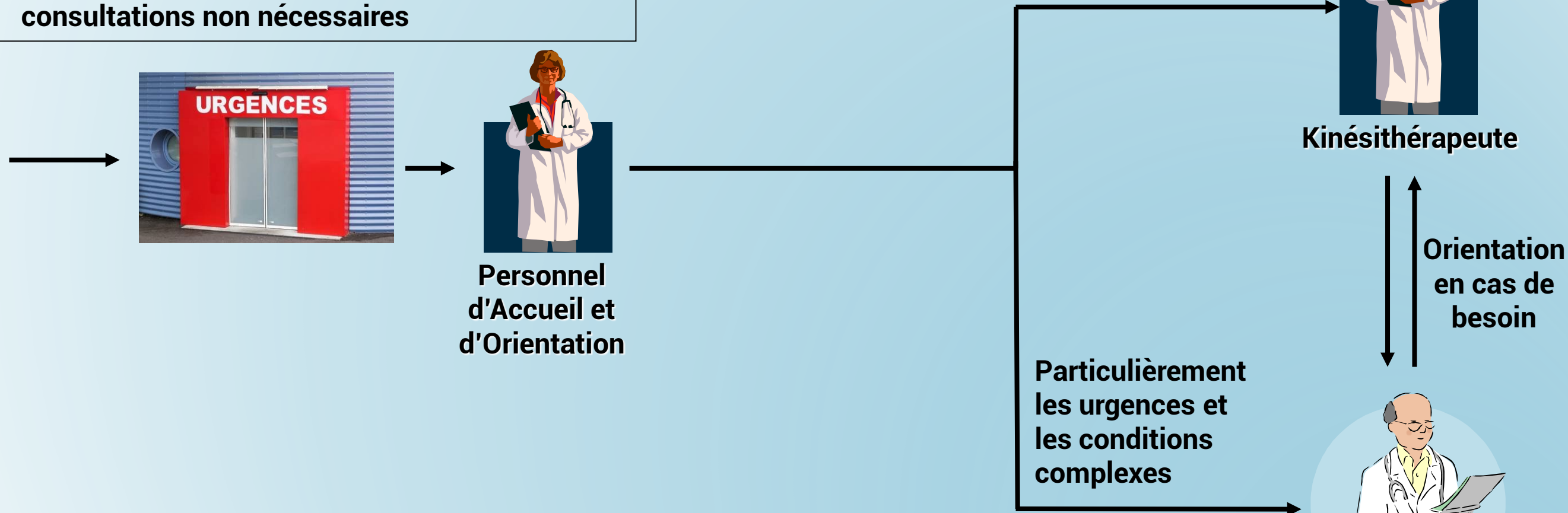
Kinésithérapeute

Orientation en cas de besoin

Particulièrement les urgences et les conditions complexes



Urgentiste



Pratique avancée en kinésithérapie

Actions proposées : 2 volets pour les groupes de travail

➤ Expérimentations terrain

- ✓ Mobiliser les organisations représentant :
 - les professionnels partenaires : FEHAP, FHF, FHP, AP-HP, FEMASIF, collégiale des rééducateurs, collégiales médicales, Ordre, autres...
 - les structures cibles pour les expérimentations : urgences (ex : Lariboisière, Bichat), neurochirurgie (ex : fondation Rotschild), médecine de la douleur (ex : Lariboisière), pneumo-réa (ex : hôpital Forcilles), autres hôpitaux/centres de rééducation/cliniques franciliens, maisons de santé, CPTS...
- ✓ Identifier les besoins des structures ciblées pour expérimentation
 - INSERM garant de la méthodologie suivie pour l'atteinte des objectifs des 2 groupes de travail
- ✓ Suivre et analyser les données issues des expérimentations :
 - Évaluer le service rendu
 - Établir les cahiers des charges de la KPA en France (un par spécialité)
 - Proposer une valorisation financière de la KPA

➤ Formation

- ✓ Mobiliser les structures partenaires
 - Président de la conférence des doyens, facultés de médecine et collégiales médicales, départements de sciences de la rééducation et de la réadaptation, IFMKs, collégiale des rééducateurs, autres...
- ✓ Définir les cahiers des charges et le contenu du master par spécialité.
- ✓ Soutenir la formation des professionnels en exercice
 - Sur le modèle du soutien financier apporté par l'ARS IDF aux infirmiers se formant à la pratique avancée.

Pratique avancée en kinésithérapie

Prévisionnel

- **Novembre 2021** : Premières réunions des **groupes de travail** avec les **partenaires** (expérimentation + formation)
- **Décembre 2021** : Identification des structures intéressées par le projet.
- **Janvier 2022** : Interrogation par l'INSERM de ces structures et des organisations membres des groupes de travail -> besoins+ formation ?
- **Février-Mars 2022** : À partir des travaux menés par les groupes de travail, élaboration par l'INSERM des cahiers des charges pour l'expérimentation et pour la formation
- **Avril 2022** : Lancement des **premières expérimentations**
- **Avril 2023** : **retour d'expérience** des expérimentations et **analyse** par l'INSERM
 - ✓ Cahiers des charges par spécialité
 - ✓ Référentiel de formation : compétences et activités du KPA
 - ✓ Évaluation de la valorisation financière de la KPA
- **Septembre 2023** : lancement du **master de Kinésithérapie en Pratique Avancée**